

Publié le 28 juin 2019

## Dix ans après le lancement du projet Éco-Quartier, le ministère fait le bilan

Dans la poursuite du Grenelle de l'environnement, le gouvernement a lancé en octobre 2008 le plan « Ville Durable » qui associe une multitude d'acteurs : élus, aménageurs, experts, entreprises, habitants... L'objectif est alors de répondre à des enjeux environnementaux mondiaux en favorisant des réponses locales. L'appel à projets Éco-Quartiers, une des initiatives majeures du Plan « Ville Durable », voit le jour en 2009 et se concrétise en 2012 avec le lancement de son label national. Dix ans après la création du projet, le ministère de la Cohésion des territoires fait le bilan lors d'une commission nationale qui s'est tenue le 25 juin à La Défense.



Un Éco-Quartier est un projet d'aménagement urbain qui respecte les principes du développement durable tout en s'adaptant aux caractéristiques de son territoire. La démarche de labellisation comporte **4 étapes**, suivant l'évolution du projet : conception, mise en chantier, réalisation, et évaluation (3 ans après la réalisation). En 2018, on comptait **570 éco-quartiers** en France : 338 en projet, 158 en chantier, 68 livrés et 6 labélisés. Sur les éco-quartiers en chantier ou finalisés, 37% se

situent en milieu rural, et 62% dans des quartiers concernés par des opérations de renouvellement urbain.

Si le **label** est l'élément le plus visible de la démarche Éco-Quartier, il n'est pas son seul composant. En effet, le ministère a également mis en place :

- un **référentiel** permettant de capitaliser sur la ville durable en collectant les bonnes pratiques ;
- un **club** pour partager ses retours d'expériences ;
- un réseau de **partenaires**, experts et accompagnateurs de projet ;
- une **plateforme** permettant la gestion et le suivi des candidatures.

## Une consultation des acteurs clés organisée en ateliers participatifs

10 ans après le lancement du dispositif Éco-Quartier, le ministère de la Cohésion des territoires a réuni aménageurs, agences de l'État, associations d'élus et fédérations professionnelles pour définir ensemble les nouvelles orientations de la démarche.

Par le biais d'ateliers participatifs, les invités ont d'abord été invités à compléter le **diagnostic** établi sur les éco-quartiers en identifiant les opportunités et les vulnérabilités qu'ils comportent. Puis, c'est la **démarche** en elle-même qui a été questionnée : quel mode de gouvernance adopter ? Quels sont les sujets phares à aborder ? Quelles modifications apporter aux modalités du label ? Enfin, s'est posée la question de la **mise en lien entre la démarche Eco-Quartier et les autres dispositifs de la ville durable** : ODD, ISO 37101, Action Cœur de Ville, Éco-Cités...

La remise des labels Éco-Quartiers est prévue les **11 & 12 décembre** et s'accompagnera de nouveaux ateliers et de visites.